

Nantes, le 16 mars 2017

Des formations courtes pour un accès direct à l'emploi et la poursuite du plan 500 000 formations

Malgré un contexte de reprise fragile de l'emploi, les entreprises rencontrent toujours des difficultés à recruter et le taux de chômage reste élevé en Pays de la Loire, en particulier chez les jeunes. C'est pourquoi la Région a décidé de mobiliser tous les moyens pour soutenir l'emploi local, avec notamment le déploiement des formations courtes d'adaptation à l'emploi qui permettent de former les demandeurs d'emploi en adéquation avec les besoins en compétences des entreprises. Ces formations, mises en œuvre dans le cadre des dispositifs définis par Pôle Emploi et les partenaires sociaux débouchent le plus souvent sur un CDI ou un CDD d'au moins 6 mois, avec un taux d'accès à l'emploi durable qui peut atteindre 87 %. Mises en place en 2016 avec succès, elles vont être amplifiées en 2017, dans le cadre du nouveau programme régional de formation « RÉGION FORMATION - ACCÈS Emploi » et via le Plan 500 000 reconduit en Pays de la Loire.

Les formations courtes, un vrai levier de retour vers l'emploi

En 2016, tous financeurs confondus, **5 630 formations courtes d'adaptation à l'emploi** ont été engagées en Pays de la Loire, contre 2 710 en 2015. Cette progression de **+ 2 920 formations** en un an, soit **108%** d'augmentation s'explique par une double mobilisation de la Région :

- La mobilisation des acteurs de la formation (**Pôle emploi**, via l'action de formation préalable au recrutement (AFPR) et la Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POE-I), et les **organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA)** via la Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POE-C)), auprès desquels la région en a fait la promotion sur le terrain. Ce travail collectif a permis d'augmenter sensiblement le nombre de formations courtes, porté à 3 435 en 2016 (contre 2 710 en 2015).
- Une mobilisation du plan 500 000, qui a permis de financer 2 195 formations courtes supplémentaires. Ces dernières sont représentatives du tissu économique diversifié dans la région : **19%** des inscrits en formation ont suivi une formation dans le secteur de **l'industrie**, **14%** dans le secteur de **l'agriculture-paysage**, **10%** sur les métiers du **bâtiment**, **9%** dans les **transports** et également le commerce.

La dynamique initiée en faveur des formations courtes va donc être poursuivie et amplifiée par la Région en 2017, avec la mise en œuvre du nouveau programme « REGION FORMATION - ACCÈS Emploi ». Afin d'aider les très petites entreprises (<10 salariés) à supporter les frais liés à la formation des personnes recrutées, la Région met en place une participation supplémentaire pour les coûts de formation en tutorat, dite « bonus TPE ». Ce bonus est intégré au programme « REGION FORMATION - ACCÈS Emploi ».

Par ailleurs, ce programme fait l'objet d'un déploiement sur **les 17 territoires régionaux labellisés « Service public régional de l'orientation » (SPRO)** qui visent à mobiliser les entreprises, les acteurs économiques des territoires (consulaires, chefs d'entreprise, clubs d'entreprises, etc...) ainsi que les opérateurs de l'emploi. 9 territoires SPRO bénéficient d'ores et déjà de ce dispositif (Cholet-Mauges, Mayenne, Vendée Est, Sarthe Centre, Pays d'Ancenis, Sarthe Nord, Segréen et Sarthe Sud).

La poursuite du Plan 500 000 formations en Pays de la Loire

Le « Plan 500 000 formations supplémentaires », lancé par le Gouvernement, permet d'une part de former plus, former mieux et former utile ; et donne d'autre part à chacun la liberté et les moyens de réussir son parcours professionnel tout en lui proposant l'accompagnement dont il a besoin. La Région, l'Etat et les Partenaires sociaux s'engagent dans la poursuite du Plan au 1er semestre 2017.

En Pays de la Loire, l'État a contractualisé avec la Région et le COPAREF (Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle), le 28 avril 2016, s'est engagé à hauteur de 56 M€ auprès du conseil régional, celui-ci étant chargé de la coordination des actions mises en œuvre par ses services, Pôle emploi et les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Les résultats sont probants puisque au total, en Pays de la Loire, 52 047 inscriptions de demandeurs d'emploi à des formations ont été réalisées en 2016 au lieu de 34 416 en 2015.

Quelques chiffres

- 17 631 formations supplémentaires ont été prescrites en 2016 ;
- Pôle emploi en a réalisé 13 860 de plus et a ainsi presque triplé son offre de formations ;
- Le nombre de formations réalisées par le conseil régional s'établit à 27 665 formations en 2016, soit 2 127 de plus que l'an passé (25 538 en 2015) ;
- les OPCA ont réalisé 1 644 formations supplémentaires.

Qui sont bénéficiaires ?

- 30% des bénéficiaires sont des jeunes ;
- 20% des seniors.
- 33% sont demandeurs d'emploi de longue durée ou peu qualifiés.
- 9,3% sont en situation handicap.
- Près de 50% des formations conduisent à une certification.

+ de 9 300 formations supplémentaires jusqu'au 30 juin 2017 en Pays de la Loire

Sur proposition de l'État, la Région et les Partenaires sociaux s'engagent à poursuivre le Plan 500 000 formations sur le 1^{er} semestre 2017. Pour la Région, cela traduit un double engagement :

- Reconduire sur le 1er semestre 2017 l'effort propre de formations du 1er semestre 2015, soit 9 574 actions de formations et 46,32 M€ de dépenses constatées.
- Réaliser ou co-réaliser 9 369 formations supplémentaires sur le semestre dans le cadre du Plan 500 000. L'État y consacrera 28 M€, permettant ainsi de financer ces formations supplémentaires, à raison de 3 000 € par formation. La Région souhaite que la part des formations courtes y soit accentuée, avec un objectif qui pourrait être compris entre 3 000 à 3 800 formations.
- Ce prolongement portera le potentiel de formations pour le 1^{er} semestre 2017 à plus de 22 300. Ces formations viseront à répondre aux besoins de recrutement des entreprises ligériennes.

En Pays de la Loire, la mise en œuvre du Plan 500 000 s'appuie notamment sur un dispositif : la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC). Cet outil de formation courte d'adaptation à l'emploi permet à des demandeurs d'emploi d'acquérir des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle. La région Pays de la Loire est le territoire français qui mobilise le plus de POEC. La part des POEC y est trois fois plus élevée qu'au national, preuve de l'excellent partenariat avec le monde économique, notamment dans le domaine du transport en lien avec la FNTV (Fédération Nationale des Transports de Voyageurs), l'OPCA Transports et Services et Pôle emploi.

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92